



DIAM

Copie DIAM effectuée.

Nos réf.
60473/FR/DG/FR

Objet
Desserte stade
Gabriel Montpied

Arrivé le

21 JUL. 2020

Olivier Bianchi
Monsieur Le Président de La Métropole
Clermont Auvergne Métropole
64, avenue de l'Union Soviétique
63007 – Clermont Ferrand

Clermont-Ferrand, le 21 juillet, 2020

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE
Courrier arrivé le :
16 JUL. 2020

Direction des Sports

Monsieur le Président,

La capacité du stade Gabriel Montpied va augmenter fortement et la fréquentation régulière, bimensuelle, est attendue à 12 000 personnes.

Je vous confirme que le contrat de service public entre le SMTC et T2C, prévoit des renforts d'offre pour les événements sportifs. Ce contrat intègrera cette nouvelle fréquentation estimée à 1 800 personnes à convoier dans l'heure précédant et suivant le match. La répartition prévisionnelle est de 1 000 personnes dans le tramway, soit 5 rames supplémentaires et 800 personnes réparties entre les actuelles lignes 3 et 21, soit une dizaine de bus supplémentaires.

Afin de garantir l'emport de cette charge, les temps de parcours des bus et tramways doivent être sécurisés. Ainsi, les fréquences peuvent être tenues et l'attractivité du service par rapport à des pratiques de stationnement sauvage améliorée. Il s'agit donc de limiter le trafic automobile sur les parcours des lignes en veillant également aux intersections et de remédier aux stationnements gênants.

Vous avez également prévu de rabattre les flux de supporters venant en voiture sur des parkings identifiés. Pour les parkings hors de portée en marche à pied, vous souhaitez donc qu'un service de navettes dédiées permettant d'accéder au stade soit organisé. Le SMTC n'est pas compétent pour faire réaliser de tels services ; ils nécessitent la passation de marchés spécifiques. En revanche, je vous confirme que nous conduisons une première étude de dimensionnement, à partir des lieux que vos services ont identifiés, qui vous permettra de cadrer de tels marchés. Un échange technique est prévu, à cette fin, entre vos services et ceux de la régie EPIC T2C, assistance à maîtrise d'ouvrage du SMTC. Là encore, la garantie de fluidité est un élément essentiel du dimensionnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Syndicat Mixte
des Transports en Commun de
l'Agglomération Clermontoise



François RAGE

